

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE N°04

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 NOVEMBRE 2025

La séance est ouverte à **18H10** sous la présidence de Monsieur le proviseur.

Le quorum étant atteint, M. DEROUIN remercie les **18 membres** présents et excuse les membres absents.

Secrétariat de séance :

M^{me} ROGER assure le secrétariat de séance.

ORDRE du JOUR :

1 – Organisation générale :

- Installation du CA, des différentes instances et commissions :
 - Conseil de Discipline ; Conseil de la Vie Lycéenne
 - Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté ; Commission Hygiène et Sécurité
 - Commission de Restauration
 - Commission d'Appel d'Offres ; Comité de Développement Durable
- Présentation du Projet d'Évaluation Local

Information

2 – Gestion matérielle et financière :

- Contrats, conventions et abonnements 2026
- Tarifs S.R.H. et autres tarifs – Découpage trimestriel
- Sorties et voyages

Décision

Décision

Décision

3 – Questions diverses

Adoption du PV du CA du 06 octobre 2025 :

M. DEROUIN propose d'adopter le procès-verbal du conseil d'administration du 06 octobre 2025.

Vote : **Votants : 18** **Pour : 17** **contre : 0** **abstention : 1**

M. DEROUIN informe les membres du CA qu'il présentera une question posée par M. l'Inspecteur d'Académie.

I – ORGANISATION GÉNÉRALE

❖ INSTALLATION DES DIFFÉRENTES INSTANCES ET COMMISSIONS :

- ✓ **CONSEIL D'ADMINISTRATION**
- ✓ **CONSEIL DE DISCIPLINE**
- ✓ **CONSEIL DE LA VIE LYCÉENNE (CVL)**
- ✓ **COMITÉ D'ÉDUCATION À LA SANTÉ ET À LA CITOYENNETÉ (CESC)**
- ✓ **COMMISSION HYGIÈNE ET SÉCURITÉ (CHS)**
- ✓ **COMMISSION DE RESTAURATION**
- ✓ **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)**
- ✓ **COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (CDD)**

M. DEROUIN énonce les différents membres qui composent le CA pour cette année scolaire.

Il souligne que la commission d'hygiène et de sécurité (CHS) se réunira très prochainement à la suite d'une demande des personnels syndicaux de l'établissement.

M^{me} GALTIER demande si M^{me} ISIDORE pourrait être à la fois personnel désigné et remplaçante au sein de cette commission et s'il ne faudrait pas un autre personnel remplaçant ?

M. DEROUIN lui répond qu'il est difficile de le définir maintenant et que pour le moment nous laissons en l'état.

M. DEROUIN informe les membres présents qu'en raison de la carence de liste de personnel ATSS, il n'y aura pas de représentant au sein des différentes instances et commissions.

Concernant le conseil de la vie lycéenne (CVL), M^{me} GALTIER demande à ce que M^{me} POSULSKI figure en tant que remplaçante.

M. DEROUIN accepte cette proposition.

M. l'Inspecteur d'Académie a sollicité M. DEROUIN, concernant la composition du conseil de discipline départemental afin qu'il y siége :

- un *membre titulaire* parmi les représentant.e.s des élèves,
- ainsi qu'un *membre suppléant* parmi les représentant.e.s des parents d'élèves.

Concernant la commission d'appel d'offres (CAO), M. DUPLESSIS demande que l'on rajoute dans sa composition, M^{me} PIQUAND ainsi que M. DELAVault au titre de personnalités qualifiées.

Concernant la commission de développement durable (CDD), M^{me} GALTIER demande à ce que soient rajoutés les noms des suppléants.

M. DEROUIN demande, pour cette commission, à ce qu'il y ait deux éco délégué.e.s et deux éco lycéen.e.s.

❖ PRÉSENTATION DU PROJET D'ÉVALUATION LOCAL :

M. DEROUIN précise que le document reprend tout ce qui a été fait dans l'établissement depuis 2021.

Il en fait la lecture en expliquant certains points ; il explique notamment aux représentants des parents d'élèves présents la manière dont se déroule le rattrapage des devoirs pour les notes prises en compte dans le cadre du contrôle continu ; il évoque aussi les cas de fraudes lorsque les élèves utilisent leurs portables ou leurs montres connectées.

Il revient aussi sur l'actualisation du PEL par rapport à PARCOURSUP afin que les parents sachent précisément ce que l'établissement fait remonter comme bulletins scolaires sur la plateforme pour la constitution du dossier.

Il fait remarquer aussi que les élèves peuvent être concernés par une épreuve de rattrapage si les enseignants estiment qu'ils n'ont pas une *moyenne significative*.

M^{me} DELGOULET quitte la salle à 18h35.

Le nombre de membres présents passe de 18 à 17.

Il rappelle aussi qu'un devoir de rattrapage reporté un mercredi après-midi n'est pas considéré comme une retenue.

M. BERTRAND demande ce que l'on entend par *notes significatives* ?

M. DEROUIN répond qu'il appartient aux enseignant.e.s de juger, en référence aux types de devoirs donnés et aux absences des élèves, si les notes obtenues, sont significatives ou pas pour le semestre.

Il précise que les enseignant.e.s proposent des devoirs de substitution aussi pour les élèves absent.e.s aux bacs blancs.

II – GESTION MATÉRIELLE ET FINANCIÈRE

La présentation est réalisée par M. DUPLESSIS, Secrétaire Général, Agent-Comptable

❖ ABONNEMENTS :

ABONNEMENTS CDI 2026 :

Lycée Pierre Bourdan

GUERET

CDI ABONNEMENTS 2026

PERIODIQUES	discipline	PREVISION PRIX TTC 2026	n° Abonné
ACTION COMMERCIALE	CDI -TAXE	122,00 €	145350
ALTERNATIVES ECONOMIQUES + L'ECONOMIE POLITIQUE	CDI-TAXE	109,00 €	AL074834
CAFEYN	CDI	1 100,00 €	
CAPITAL	CDI-TAXE	62,70 €	49467
CHALLENGES	CDI -TAXE	79,00 €	
COURRIER INTERNATIONAL	CDI	189,00 €	1108253
DECOUVERTE	CDI	25,00 €	
DOCUMENT PHOTOGRAPHIQUE	CDI	60,00 €	2409
EL PAIS (Abonnement numérique)	HUMAINES	114,00 €	
EPSILOON	CDI	82,00 €	31235
EPSILOON hors série			
INTERCDI	CDI	72,50 €	13
LA MONTAGNE	CDI	210,00 €	241387
LA RECHERCHE	CDI	60,00 €	
LA RECHERCHE SCIENCES ET AVENIR			
LE MONDE	CDI	468,00 €	397562
LE UN	CDI	99,00 €	68592
L'ECO	CDI -TAXE	59,00 €	3658545
L'ECO cartable digital			3658545
LES CAHIERS Français	CDI -TAXE	37,80 €	G0000001619
LES INROCKUPTIBLES	CDI	99,00 €	11005282
L'EXPRESS	CDI	159,00 €	6778378
L'HISTOIRE	CDI	89,00 €	LHT-0/6648
L'HISTOIRE hors serie			LHT-0/6648
L'OBS	CDI	209,00 €	X0000007436
MARKETING	CDI -TAXE	190,00 €	55659
NATIONAL GEOGRAPHIC	CDI	65,00 €	8880533725
NRP	CDI	89,00 €	3065610
ONISEP ABONNEMENT LYCEE	CDI	134,00 €	9109
PHILOSOPHIE MAGAZINE	CDI	90,00 €	7 48 63
PHILOSOPHIE MAGAZINE hors série			7 48 63
POINTS DE VENTE	CDI-TAXE	95,00 €	224659
POUR LA SCIENCE	CDI	89,00 €	3142
POUR LA SCIENCE hors serie			3142
PREMIERE	CDI	55,99 €	2/25622
PREMIERE hors série			2/25622
SCIENCES HUMAINES	CDI	128,00 €	24110
SOCIETY	CDI	54,00 €	327251
SOLUTIONS DOCUMENTAIRES	CDI	620,08 €	14083
SPORT ET VIE	CDI	59,00 €	685716
SPORT ET VIE hors série			685716
TANGENTE EDUCATION	CDI	114,00 €	12794
TANGENTE SUPERPLUS			12794
VOCABLE ANGLAIS	CDI	60,00 €	32153
VOCABLE ESPAGNOL	CDI	60,00 €	32153
VOCABLE ALLEMAND	CDI	60,00 €	32153

5 468,07 € TOTAL ABONNEMENTS CDI + TAXE APPRENTI!

210,00 € REMBOURSEMENT REGION

114,00 € DONT SCIENCES HUMAINES

659,50 € DONT TAXE APPRENTISSAGE

4 484,57 € TOTAL ABONNEMENTS CDI

Pour information : Abonnements non renouvelés en 2025

DOSSIERS	35,80 €
I LOVE ENGLISH WORLD	66,00 €
LES CAHIERS DE SCIENCE ET VIE	29,00 €
LSA	259,00 €
PARCOURS	79,80 €

Vote :

Votants : 17

Pour : 17

contre : 0

abstention : 0

ACTE N° 4/36 rendu public pour affichage



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lycée Pierre Bourdan
Guéret

ABONNEMENTS 2026 - LICENCES - LOGICIELS

FOURNISSEURS		NATURE DU CONTRAT	MOIS DE RENOUVELLEMENT	MONTANT estimé 2026
INDEX EDUCATION	ALO/ADMIN/OFRAIS/6511	Formulaire Inscription Envoi SMS	mars	0,00
INDEX EDUCATION	ALO/ADMIN/OFRAIS/6511	Abonnement annuel EDT réseau	avril	750,00
INDEX EDUCATION	ALO/ADMIN/OFRAIS/6511	Renouvellement Licence Pronote Réseau + net	mai	1500,00
KOESIO	ALO/ADMIN/OFournIT/6511	Adobe Pro DC (Secrétariat)	mai	250,00
EBP informatique	AP/FORMAT/OTA/6511	Abonnement annuel EBP (BTS)	mai	900,00
INDEX EDUCATION	ALO/ADMIN/OFRAIS/6511	Redevance annuelle d'hébergement de Pronote	juin	1150,00
KOESIO	AP/FORMAT/OMATHS/6511	Adobe premiere pro All (Maths)	juin	250,00
KOXO	ALO/ADMIN/OFRAIS/6511	Koxo Licence (abonnement 2025: année 6)	octobre	140,00
CLIC INFORMATIQUE ROANNAIS (KUHN)	AP/FORMAT/OMATHS/6511	Hébergement site Maths vidéo (Maths)	décembre	70,00

Vote : Votants : 17

Pour : 17

contre : 0

abstention : 0

ACTE N° 4/38 rendu public pour affichage

❖ CONTRAT ET CONVENTIONS 2026 :

CONTRATS ET CONVENTIONS 2026

FOURNISSEURS	NATURE DU CONTRAT	OBSERVATIONS	MONTANT estimé 2026	ACTE INITIAL	DURÉE DU CONTRAT
AEL	location tennis de table	facture annuelle	400,00	Acte n°20-3 du 06/10/25	1 an - convention à l'année scolaire
AIR LIQUIDE	mise à dispo bouteilles gaz 2023	tous les 5 ans - contrat n° 64-05546	0,00	Acte n°60-3 du 31/01/2023	5 ans (échéance le 30/04/2028)
ASSOCIATION ECOLE ENTREPRISE	versement des cotisations annuelles	facture annuelle	180,00	Acte n°5-70 du 26/03/2021	1 an - Tacite reconduction
AXIMA REFRIGERATION	maintenance des installations frigorifiques et du matériel de cuisine	2 visites par an - facture trimestrielle	2500,00	Acte n°47 du 13/12/2022	1 an - Tacite reconduction
BUREAU VERITAS	vérification SSI annuel intermat	1 visite par an	6550,00	Acte n°36-2 du 12/11/2024	3 ans (échéance le 31/12/2027) - Tacite reconduction
	vérification SSI triennale -2023	contrôle tous les 3 ans			
	vérification mesures des débits de désenfumage intermat	1 visite par an			
	vérification installations de gaz : appartement de fonction, Batiment A, B, C et Self, intermat	1 visite par an			
	vérification installations électriques Batiment A, B, C, Self, intermat	1 visite par an			
	vérification installations électriques Batiment A, B, C, Self, intermat quadriennale 2027	contrôle tous les 4 ans			
	10 appareils de cuisson	1 visite par an			
BUREAU VERITAS	vérification ascenseurs : Batiment A (1) - Self (1) - intermat (1) - Batiment B (1) - vérification EPMR : Batiment B (1)	1 visite par an	0,00	Acte n°48 du 13/12/2022	2 visites 2023 et 2028 non reconductible
	contrôle quinquennal des ascenseurs	1 visite tous les 5 ans 2023 / 2028			
CFC	déclaration du nombre de copies	déclaration 1 fois par an	1300,00	Acte n°90-5 du 11/05/2023	Echéance: 31/12/2026-puis tacite reconduction pour 1 an
CHRONOFEU	vérification des extincteurs	1 vérification par an	2500,00	Acte n°16-3 du 06/10/2025	1 an (échéance le 31/12/2026) - Tacite reconduction
COFELY	entretien des chaudières	1 visite par an	4800,00	Acte n°2 du 12/10/2015	1 an (échéance le 31/03/2026) - Tacite reconduction
CONIBI	collecte et traitement des consommables usagés	passage sur demande	0,00	Acte n°6-98 du 03/07/2018	1 an (échéance le 31/12/2026) - Tacite reconduction
COREPILE	reprise des piles et accumulateurs	passage sur demande	0,00	Acte n°51 du 13/12/2021	Tacite reconduction
EVOLIS 23	enlèvement des déchets	2 factures annuelles	10000,00	Acte n°54 du 19/12/2023	1 an (échéance le 01/01/2027) - Tacite reconduction
ECOGRAS	enlèvement des huiles alimentaires	intervention sur demande	0,00		
ECEE	Intervention de conseillers Egee	prestation septembre-décembre	300,00	Acte n°21-2 du 12/11/2024	année scolaire
FARAGO	dératisation	1 visite par trimestre	600,00	2011	1 an (échéance le 03/01/2026) - Tacite reconduction
GAZ : GAZ DE BORDEAUX (via UGAP)	Ugap Gaz	fin de contrat au 31/12/2028	70000,00		3 ans (échéance le 31/12/2028)
GAZ : GUERET ENERGIE SERVICES	Chauffage	facture mensuelle		Acte n°8 du 13/05/2015	10 ans (échéance le 01/01/2026) - Tacite reconduction par période de 5 ans
IGIENAIR	dégraissage des hottes	1 intervention par an	1250,00	Acte 52-3 du 10/12/2024	3 ans (échéance le 01/01/2028) - Non reconductible
INCB - TURBOSELF	entretien	assistance en cas de panne	800,00	Acte n°23-3 du 06/10/25	1 an (échéance 31/12/2026)
LA BOITE A PAPIER	enlèvement déchets de soins	5 passages maximum par an	200,00	Acte 89-6 du 03/07/2025	1 an avec tacite reconduction dans la limite de 5 ans
LA POSTE	location boîte postale		180,00	Acte pluriannuel	1 an (échéance le 13/03/2026) - Tacite reconduction
LA POSTE	Affranchissement		6000,00	Acte pluriannuel	1 an (échéance le 13/03/2026) - Tacite reconduction
LYCÉE NELSON MANDELA POITIERS - ORTEC	gestion des déchets toxiques		1100,00	Acte n°103 du 08/04/2019	1 an (échéance le 01/09/2026) - Tacite reconduction
LYCEE RAOUL DAUTRY	groupement de service	maintenance du réseau informatique EN	520,00		
MAIF	contrat assurance		3300,00	Acte n°2-37 du 08/11/2016-	1 an (échéance le 01/09/2026) - Tacite reconduction
MAIRIE (Trésorerie P)	location gymnase		1800,00	Acte n°6-92 du 03/07/2025	
MAIRIE (Trésorerie P)	locations installations sportives à titre gratuit		0,00		1 an - convention à l'année scolaire
MAIRIE (Trésorerie P)	location lignes de piscine		0,00		1 an - convention à l'année scolaire
MAIRIE (Trésorerie P)	mise à disposition à titre gratuit de l'espace Foyolle	et salles de danse et de spectacle	0,00	Acte n°19-3 du 06/10/25	1 an - convention à l'année scolaire
ORANGE BUSINESS	flotte des portables		4000,00		
OTIS	maintenance des ascenseurs intermat et intermat, monte-charge	30/06/2026	3400,00	Acte n°3 du 02/10/2018	Contrat maintenance du 01/07/22 au 30/06/26
PHOTOCOPIEURS : BNP PARIBAS	location copieurs Riso et Kyocera	fin de contrat au 03/01/2029	16104,00	Acte n°55 du 13/12/2022	24 trimestres (échéance le 03/01/2029)
PHOTOCOPIEURS : CM-CIC LEASING SOLUTIONS	location copieurs Riso et Kyocera	fin de contrat au 03/01/2029	9375,00	Acte n°55 du 13/12/2022	24 trimestres (échéance le 03/01/2029)
PHOTOCOPIEURS : RISO	entretien parc Riso et Kyocera	fin de contrat le 03/01/2029	5000,00	Acte n°55 du 13/12/2022	24 trimestres (échéance le 03/01/2029)
PITNEY BOWES	location machine à affranchir + balance	fin de contrat le 20/12/2025	650,00	Acte n°22-3 du 06/10/25	5 ans (échéance le 31/12/2030)
SACEM - SFRE	Contrat général de représentation musique annuel	fin de contrat le 31/12/2023	600,00		reconduction annuelle
SAFEXIS	vérification et maintenance de la friteuse	fin de contrat le 04/01/2027	1200,00	Acte n°3-39 du 07/12/2023	3 ans (échéance le 04/01/2027) - Non reconductible
SANICENTRE	maintenance et pompage du bac à graisse	2 vidanges par an (fin juin et décembre)	1300,00	Acte n°3-54 du 10/12/2024	3 ans (échéance le 01/01/2028) - Non reconductible
SIEMENS	maintenance système alarme SSI intermat	2 visites par an - facture annuelle	8500,00	Acte n°70 du 13/12/2018	1 an (échéance le 01/09/2026) - Tacite reconduction
SIEMENS	maintenance système alarme SSI Bat A B C SELF	1 visite par an - facture annuelle		Acte n°1-19 du 28/09/2020	1 an (échéance le 01/09/2026) - Tacite reconduction
VOLTERRES (via UGAP)	Ugap électricité	fin de contrat au 31/12/2027	70000,00	Acte n°83-4 du 21/02/2023	3 ans (échéance le 31/12/2027)

Vote : Votants : 17 Pour : 17 contre : 0 abstention : 0

ACTE N°4/37 rendu public pour affichage

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE LYCEE PIERRE BOURDAN ET L'ASSOCIATION DE LA CREUSE AUX GRANDES ÉCOLES :

Vote : Votants : 17 Pour : 17 contre : 0 abstention : 0

ACTE N° 4/24 rendu public pour affichage

La convention est adoptée.

CONVENTION MACARONS ET CHOCOLATS :

Vote : Votants : 17 Pour : 17 contre : 0 abstention : 0

ACTE N° 4/35 rendu public pour affichage

La convention est adoptée.

CONVENTION ENTRE LE LYCEE PIERRE BOURDAN ET LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE LA CREUSE : ROADSHOW MTS 2025 : ACCUEIL DU BUS ITINERANT LE JEUDI 27 NOVEMBRE 2025 :

Vote : Votants : 17 Pour : 16 contre : 0 abstention : 1

ACTE N° 4/34 rendu public pour affichage

La convention est adoptée.

Concernant cette démarche relative à la prévention de la santé, M^{me} GALTIER demande si l'on sait quels sont les ateliers proposés par le bus itinérant, pour les élèves, entre 12h et 14h ?

M^{me} FERREIRA DE MATOS se propose de nous fournir la liste des ateliers.

M. BERTRAND souhaiterait savoir si les élèves de 2^{ndes} sont concernés par ces ateliers ?

M. DEROUIN lui répond par l'affirmative.

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE LYCEE PIERRE BOURDAN ET L'ASSOCIATION EGEE AU PROFIT DES ELEVES ET ETUDIANT.E.S (BTS ET TERMINALES) :

Vote : Votants : 17 Pour : 16 contre : 0 abstention : 1

ACTE N° 4/29 rendu public pour affichage

La convention est adoptée.

❖ TARIFS ET TAUX POUR L'ANNEE 2026 (INFORMATION) :

LYCEE PIERRE BOURDAN

TRANCHE	NOMBRES DE JOURS			TRIMESTRE 1 sept-dec 2025				TRIMESTRE 2 janv-mars 2026				TRIMESTRE 3 avril-juillet 2026				QUOTIENT FAMILIAL ANNUEL
				DP3	DP4	DP5	INT	DP3	DP4	DP5	INT	DP3	DP4	DP5	INT	
T1	DP3	DP4	DP5/INT		2,30		6,65		2,30		6,65		2,30		6,65	< à 3 040,00 €
	41	55	69	94,30	126,50	158,70	458,45									
	32	42	52					73,60	96,60	119,60	348,50					
	31	42	53									71,30	96,60	121,90	350,80	
T2	DP3	DP4	DP5/INT		2,40		6,83		2,40		6,83		2,40		6,83	3 041,00 € à 5 780,00 €
	41	55	69	98,40	132,00	165,60	470,85									
	32	42	52					76,80	100,80	124,80	357,90					
	31	42	53									74,40	100,80	127,20	360,30	
T3	DP3	DP4	DP5/INT		2,50		7,01		2,50		7,01		2,50		7,01	5 781,00 € à 7 960,00 €
	41	55	69	102,50	137,50	172,50	483,25									
	32	42	52					80,00	105,00	130,00	367,30					
	31	42	53									77,50	105,00	132,50	369,80	
T4	DP3	DP4	DP5/INT		2,60		7,19		2,60		7,19		2,60		7,19	7 961,00 € à 9 850,00 €
	41	55	69	106,60	143,00	179,40	495,65									
	32	42	52					83,20	109,20	135,20	376,70					
	31	42	53									80,60	109,20	137,60	379,30	
T5	DP3	DP4	DP5/INT		2,70		7,37		2,70		7,37		2,70		7,37	9 851,00 € à 11 570,00 €
	41	55	69	110,70	148,50	186,30	508,05									
	32	42	52					86,40	113,40	140,40	386,10					
	31	42	53									83,70	113,40	143,10	388,80	
T6	DP3	DP4	DP5/INT		2,83		7,61		2,83		7,61		2,83		7,61	11 571,00 € à 13 300,00 €
	41	55	69	116,03	155,65	195,27	524,17									
	32	42	52					90,56	118,86	147,16	398,32					
	31	42	53									87,73	118,86	149,99	401,15	
T7	DP3	DP4	DP5/INT		2,85		7,64		2,85		7,64		2,85		7,64	non soumis à revenu
	41	55	69	116,85	156,75	196,65	526,65									
	32	42	52					91,20	119,70	148,20	400,20					
	31	42	53									88,35	119,70	151,05	403,05	
T8	DP3	DP4	DP5/INT		3,25		8,36		3,25		8,36		3,25		8,36	13 301,00 € à 15 400,00 €
	41	55	69	133,25	178,75	224,25	576,25									
	32	42	52					104,00	136,50	169,00	437,80					
	31	42	53									100,75	136,50	172,25	441,05	
T9	DP3	DP4	DP5/INT		3,85		9,44		3,85		9,44		3,85		9,44	15 401,00 € à 18 380,00 €
	41	55	69	157,85	211,75	265,65	650,65									
	32	42	52					123,20	161,70	200,20	494,20					
	31	42	53									119,35	161,70	204,05	498,05	
T10	DP3	DP4	DP5/INT		4,75		11,06		4,75		11,06		4,75		11,06	18 381,00 € à 23 960,00 €
	41	55	69	194,75	261,25	327,75	762,25									
	32	42	52					152,00	199,50	247,00	578,80					
	31	42	53									147,25	199,50	251,75	583,55	
T11	DP3	DP4	DP5/INT		5,50		12,41		5,50		12,41		5,50		12,41	> 23961,00 €
	41	55	69	225,50	302,50	379,50	855,25									
	32	42	52					176,00	231,00	286,00	649,30					
	31	42	53									170,50	231,00	291,50	654,80	

QUOTIENT FAMILIAL ANNUEL = REVENU FISCAL DE REFERENCE ANNUEL / NOMBRE DE PARTS FISCALES

Le taux de reversement du Fonds académique de rémunération de personnels d'internat (FARPI) est de 0.00 % (gelé dans le cadre de la tarification solidaire)

M. BERTRAND demande si la Région a transmis un bilan sur la tarification solidaire ?

M. DUPLESSIS répond que le stade de l'expérimentation a été dépassé.

M. DEROUIN rajoute que la *tarification solidaire* est déployée maintenant en HAUTE-VIENNE en DORDOGNE et le sera prochainement en GIRONDE et dans les PYRENEES ATLANTIQUES.

M^{me} DELABESSE fait remarquer que ce n'était donc pas un simple test.

M. DEROUIN lui répond que la tarification solidaire a été testée mais que notre établissement à un indice de position sociale (IPS) favorisé.

M. DUPLESSIS rajoute qu'en raison de cet IPS élevé, l'établissement reverse beaucoup plus qu'il ne reçoit de la Région.

M. BERTRAND et M^{me} DELABESSE font remarquer que la période de test a donné lieu à un déploiement sans qu'aucune évaluation ne soit communiquée.

A propos des dégradations commises dans l'établissement par les élèves, M. DEROUIN signale que ces dernières sont en hausse ces dernières semaines, depuis fin septembre ; cette situation qu'il regrette a conduit à la fermeture des toilettes dans le bâtiment C.

Il répond à M^{me} DELABESSE qu'elles sont désormais réouvertes.

Concernant les tarifs de location des salles, M. DEROUIN précise à M^{me} CLAUDAUD-GAS que l'établissement ne pourra pas fournir les viennoiseries qu'avait demandées une entreprise privée.

M. DUPLESSIS confirme à M^{me} GALTIER que le tarif de l'électricité a baissé mais que l'établissement en a aussi moins consommé.

Concernant les abonnements du CDI, M^{me} GALTIER, par rapport aux abonnements du CDI, précise qu'elle en remplacé un par un autre moins coûteux.

TAUX DE PARTICIPATION DU SRH « AUX CHARGES COMMUNES » :

	2026
Participation des DP	24 %
Participation des internes	
Participation des commensaux	

Vote : **Votants : 17** **Pour : 17** **contre : 0** **abstention : 0**

ACTE N° 4/27 rendu public pour affichage

Le taux de participation du SRH « aux charges communes » est adopté à l'unanimité.

JOURS RETENUS POUR LES FORFAITS DP4 EXERCICE 2026 :

DP4 : la semaine sauf le mercredi (lycéens)
 la semaine sauf le vendredi (BTS)

M^{me} GALTIER sollicite M. DUPLESSIS afin de savoir s'il y a toujours le tarif pour les demi-pensionnaires 3 jours.

Celui-ci lui répond par l'affirmative et précise que ce forfait DP 3 jours a fait l'objet d'un vote au CA du 03 juillet 2025.

Vote : **Votants : 17** **Pour : 17** **contre : 0** **abstention : 0**

ACTE N° 4/28 rendu public pour affichage

Le principe des jours retenus pour les forfaits DP4 au titre de l'exercice 2026 est adopté à l'unanimité.

DEGRADATIONS/VENTES EXERCICE 2026 :

- boîte de préservatifs (*distributeur près de l'infirmerie*) : 1.00 €
- carte self/carnets de correspondance : 5.00 €
- Autres dégradations : selon le coût TTC de la réparation.

Vote : Votants : 17 Pour : 17 contre : 0 abstention : 0

ACTE N° 4/30 rendu public pour affichage

Les tarifs consécutifs aux dégradations/ventes au titre de l'exercice 2026 sont adoptés à l'unanimité.

LOCATION PONCTUELLE DE SALLE EXERCICE 2026 HORS EDUCATION NATIONALE ET REGION :

	Période de chauffage	Hors période de chauffage
Salle « normale » ou Salle de réunion PIERROT		
Par demi-journée	60.00 €	20.00 €
Moins de 20 personnes	80.00 €	40.00 €
De 20 à 35 personnes	100.00 €	60.00 €
Plus de 35 personnes		
Par journée		
Moins de 20 personnes	90.00 €	30.00 €
De 20 à 35 personnes	120.00 €	50.00 €
Plus de 35 personnes	140.00 €	80.00 €
Salle polyvalente		
Par demi-journée	120.00 €	85.00 €
Par journée	160.00 €	120.00 €

Tarif du café d'accueil EXERCICE 2026 : 1.00 € par personne.

Vote : Votants : 17 Pour : 17 contre : 0 abstention : 0

ACTES N° 4/33 et 4/26 rendus publics pour affichage

Les tarifs concernant le « café d'accueil » et les locations ponctuelles de salles pour des demandes extérieures à l'EN sont adoptés à l'unanimité.

❖ VOYAGES ET SORTIES PÉDAGOGIQUES :

BUDGET PREVISIONNEL : SORTIE GEOLOGIQUE FACULTATIVE EN LOZERE :

Date : du 11 au 13 mai 2026 (3 nuitées)

Effectifs : 30 élèves + 3 accompagnateurs

Participation de 164.00 € par élève

DEPENSES	
Transport	2 110.00 €
Organisme d'hébergement et de restauration	3 439.50 €
Adhésion à l'association des géologues de Briançon	20.00 €
TOTAL DEPENSES	5 569.50 €

RECETTES niveau terminales	
Participation des familles (164.00 € x 30 élèves)	4 920.00 €
MDL (actions/participation de la MDL)	125.00 €
Participation du Lycée (accompagnateurs + arrondi)	524.50 €
TOTAL RECETTES	5 569.50 €

Vote :

- autorisation donnée au chef d'établissement d'organiser la sortie géologique en Lozère
- Adoption du budget prévisionnel,
- Autorisation donnée au chef d'établissement de signer les contrats et conventions pour organiser la sortie avec nuitées
- Autorisation d'adhérer à la ligue de l'enseignement Lozère
- acceptation des dons

Vote : Votants : 17 Pour : 17 contre : 0 abstention : 0

ACTE N° 4/32 rendu public pour affichage

Le projet est validé par le CA.

BUDGET PREVISIONNEL : SORTIE GEOLOGIQUE FACULTATIVE DANS LES ALPES A BRIANÇON :

Date : du 26 au 29 mai 2026 (3 nuitées)

Effectifs : 48 élèves + 4 accompagnateurs

Participation de 304.00 € par élève

DEPENSES	€
voyagiste	14 118.00 €
CBGA : encadrement stage de terrain de géologie	1 870.00 €
TOTAL DEPENSES	15 988.00 €

RECETTES niveau terminales	
Participation des familles (304.00 € x 48 élèves)	14 592.00 €
MDL (actions/participation de la MDL)	125.00 €
Participation du Lycée (accompagnateurs + arrondis)	1 271.00 €
TOTAL RECETTES	15 988.00 €

Vote :

- autorisation donnée au chef d'établissement d'organiser la sortie géologique dans les Alpes à Briançon
- Adoption du budget prévisionnel,
- Autorisation donnée au chef d'établissement de signer les contrats et conventions pour organiser la sortie avec nuitées
- acceptation des dons

Vote : Votants : 17 Pour : 17 contre : 0 abstention : 0

ACTE N° 4/31 rendu public pour affichage

Le projet est validé par le CA.

Concernant les voyages : M^{me} GALTIER fait remarquer que ce sont les élèves de terminales qui partent en LOZERE.

M^{me} CLAVAUD-GAS fait remarquer concernant la présentation du voyage en LOZERE, que l'association des géologues ne se situe pas à BRIANÇON.

M. DUPLESSIS corrigera cette erreur.

M. DEROUIN précise à M^{me} CLAVAUD-GAS que l'adhésion à l'association est obligatoire pour bénéficier de l'encadrement nécessaire pour effectuer les sorties sur le terrain.

M^{me} GALTIER demande si l'encadrement du stage de terrain de géologie ne pouvait pas être pris en charge par le PASS CULTURE afin de minorer la participation financière des familles, comme les années précédentes ?

M. DEROUIN lui répond qu'il n'a aucune information sur le PASS CULTURE et que dès lors, il ne peut pas se positionner ne bénéficiant pas de fonds suffisants.

M^{me} FERREIRA DE MATOS est interpellée à propos du tarif proposé par le voyagiste.

M. DEROUIN lui répond que tout est compris, transport et hébergement.

BUDGET PREVISIONNEL : VOYAGE FACULTATIF EN ITALIE (TURIN) :

Date : du 02 au 06 février 2026 (3 nuitées)

Effectifs : 33 élèves + 2 accompagnateurs

Participation de 368.00 € par élève

DEPENSES	
voyagiste	13 045.53 €
TOTAL DEPENSES	13 045.53 €

RECETTES niveau terminal	
Participation des familles (368.00 € x 33 élèves)	12 144.00 €
MDL (actions/participation de la MDL)	125.00 €
Participation du Lycée (accompagnateurs + arrondis)	776.53 €
TOTAL RECETTES	13 045.53 €

Vote :

- autorisation donnée au chef d'établissement d'organiser le voyage en Italie à Turin
- Adoption du budget prévisionnel,
- Autorisation donnée au chef d'établissement de signer les contrats et conventions pour organiser le voyage avec nuitées
- acceptation des dons

Vote :

Votants : 17

Pour : 17

contre :

abstention :

ACTE N° 4/25 rendu public pour affichage

Le projet est validé par le CA.

M. DUPLESSIS précise que l'établissement part en ITALIE avec le collègue Martin NADAUD.

M. DEROUIN détaille le programme de ce voyage.

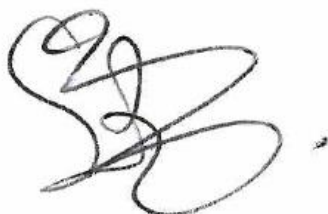
❖ QUESTIONS DIVERSES :

Aucune question n'a été soumise au chef d'établissement par les représentant.e.s des différentes catégories siégeant au CA en amont de celui-ci.

Par conséquent, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.

M. DEROUIN remercie les membres présents et leur rappelle que le prochain CA aura lieu le mardi 2 décembre 2025.

Le secrétaire de séance,



M^{me} Samantha ROGER

Le Président



Olivier DEROUIN